

La Lettre du Syane

N°8

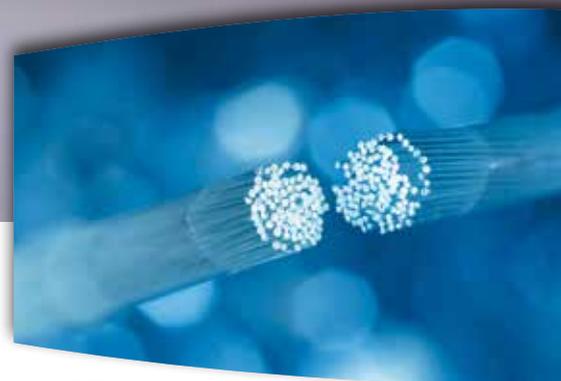
Syndicat des énergies et de l'aménagement
numérique de la Haute-Savoie



Le SYANE
en route pour
la mobilité
électrique!

L'INTERVIEW

Les appels à projets:
L'expérience d'Etrembières



Syane

Syndicat des énergies et
de l'aménagement numérique
de la Haute-Savoie

LE ZOOM

Le Conseiller Énergie du SYANE,
à l'écoute des préoccupations
énergétiques des collectivités.

L'ACTU

Réseau public départemental fibre optique:
une étape majeure pour l'ouverture des services
très haut débit.

l'édito

Cet été, deux lois majeures ont été promulguées, impactant particulièrement les collectivités locales : la loi TECV sur la transition énergétique et la loi NOTRe sur la réforme territoriale.

Ces lois précisent la répartition des compétences relatives à l'Énergie entre les différents acteurs du territoire que sont la Région, le Département, les intercommunalités, les communes et les Syndicats d'Énergie. Parmi les nombreuses dispositions de la loi, l'une concerne particulièrement le SYANE: la mise en place d'une Commission consultative qui doit rassembler le Syndicat et les EPCI à fiscalité propre de la Haute-Savoie.

Le rôle de cette nouvelle instance de concertation - qui doit être créée à l'initiative du SYANE d'ici le 31 décembre 2015 - est d'assurer, au niveau départemental, la cohérence et la coordination des politiques énergétiques portées par les différents acteurs de la transition énergétique.

Au-delà de cette disposition législative, la transition énergétique soulève de nouvelles questions pour le SYANE. Comment doit-il se positionner face aux enjeux et aux attentes des territoires engagés dans des politiques volontaires telles les Territoires à Énergie Positive ? Quels outils et quels moyens opérationnels proposer aux collectivités pour les accompagner dans la planification et la prospective, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables ? Tels sont les enjeux de la réflexion engagée par le SYANE en juin dernier qui doit lui permettre de préciser et définir un positionnement et des orientations stratégiques en faveur de la transition énergétique, pour les années à venir.

En parallèle de cette réflexion, le SYANE poursuit ses actions et continue de proposer de nombreux services à ses communes adhérentes et à leurs groupements : Appels à Projets Énergie, Étude départementale du potentiel hydroélectrique de la Haute-Savoie, Réseau départemental de bornes de charge pour véhicules électriques, Conseiller Énergie, Achats groupés d'énergie. Ces projets sont autant d'expertises et de politiques mutualisées que le SYANE met aujourd'hui au service de la Haute-Savoie, dans le respect des territoires, en partenariat et en concertation avec les collectivités. Ce sont ces valeurs que porte le SYANE depuis sa création en 1950, et ce sont ces valeurs que le SYANE défendra au sein de la Commission consultative, pour une politique énergétique cohérente et coordonnée en Haute-Savoie. Avec un objectif : relever, ensemble, le défi environnemental et énergétique pour un développement durable et équitable de notre département.

Le Président du SYANE
Jean-Paul AMOUDRY

l'actu... ici

Achats groupés d'énergie : de nouveaux fournisseurs pour un service performant aux coûts maîtrisés

Avec respectivement des économies annuelles globales de 1,3 M€ et 1,8 M€, les marchés d'achats groupés d'électricité et de gaz, coordonnés par le SYANE, vont permettre aux adhérents de bénéficier d'une fourniture d'énergie au meilleur prix, avec une qualité de service optimale. Ainsi :

■ **Achat groupé de gaz naturel :** suite à l'attribution du marché en mars 2015 au fournisseur ENI, la fourniture de gaz a commencé le 1^{er} avril. 805 sites sont concernés pour un volume annuel de 170 GWh pour la période 2015-2016. Les prix obtenus par le SYANE font apparaître des gains, selon les lots, de - 17 % à - 20 % en comparaison aux tarifs réglementés de vente. Ainsi les 104 communes, intercommunalités et organismes publics de Haute-Savoie et de Savoie, membres du groupement, bénéficieront d'une économie globale annuelle sur leur facture d'environ 1,8 M€.

■ **Achat groupé d'électricité :** l'appel d'offres, lancé en mai 2015, a permis de retenir, début septembre, le fournisseur ENALP, associé aux Régies gaz et électricité de Bonneville et de Sallanches. Cette consultation a regroupé 217 collectivités et établissements publics de Haute-Savoie. La mise en application des nouveaux contrats de fourniture d'électricité est prévue au 1^{er} novembre. Avec des gains de 11 à 12 % par rapport aux tarifs réglementés de vente, les membres du groupement bénéficieront d'une économie globale annuelle sur leur facture d'environ 1,3 M€.

Directeur de la publication : Jean-Paul Amoudry
Responsable de la rédaction : Jean-Pierre Scotton
Rédaction : Virginie Lefèvre, Coraline Marin
Conception : Groupement TerraPublica - Sevanova
Crédit photos : SYANE, C.Pedrotti, Shutterstock, ESF, Pierre Nègre - L'Atelier Lumière.
Dépôt légal : ISSN : 2109-2613
Impression : Imprimerie GUTENBERG, 74960 Meythet
Imprimé sur Cyclus print 100% recyclé.



Réseau fibre optique départemental:

Le choix de l'exploitant du réseau public, une étape majeure vers l'ouverture des services numériques très haut débit début 2016.

Le mardi 20 octobre, Jean-Paul AMOUDRY, Président du SYANE, et Joël PERON, Président de TUTOR, ont signé le contrat d'affermage pour l'exploitation et la commercialisation du réseau public départemental en fibre optique. Cette signature officialise la décision prise le 8 juillet dernier par les élus du SYANE de confier l'exploitation et la commercialisation du réseau à la société TUTOR, à l'issue d'une procédure de délégation de service public. Cette signature marque une étape décisive vers l'ouverture des services numériques très haut débit aux entreprises, puis aux particuliers.

Quels sont les rôles du SYANE et de TUTOR ?

Dans le cadre du montage en affermage choisi par le SYANE en 2010, la construction du réseau est séparée de son exploitation.

Le SYANE :

- construit le réseau,
- remet les infrastructures à la société TUTOR pour les exploiter et les commercialiser, dans le cadre d'un contrat de 15 ans. TUTOR versera au SYANE une redevance pour l'utilisation du réseau. Cette redevance permettra au Syndicat de rembourser les emprunts contractés pour financer la construction.



TUTOR :

- a en charge l'exploitation et la maintenance du réseau public,
- installe les équipements de communications électroniques qui permettent le fonctionnement du réseau,
- réalise les raccordements finaux aux usagers,
- gère le réseau et le commercialise auprès des opérateurs de télécommunications professionnels et grand public. Le réseau, neutre et ouvert, sera accessible à tous aux mêmes conditions, notamment tarifaires.

Une vingtaine d'opérateurs sont attendus sur le réseau. 4 opérateurs grand public ont d'ores et déjà annoncé leur présence à l'ouverture à la commercialisation: Canal+ / Coriolis, K-Net, ComCable et Kiwi.



Quand sont prévues les premières mises en service ?

Les mises en service se feront au fur et à mesure de la construction du réseau, avec une priorité donnée au monde économique. Ainsi, les zones d'activités économiques situées sur le tracé des artères principales déjà construites seront les premières éligibles à la fibre optique. Les entreprises, les sites d'enseignement et de santé, les bâtiments publics (collèges, lycées, hôpitaux,...) situés à proximité pourront également être raccordés.

Les premières mises en service pour les entreprises sont prévues au 1er trimestre 2016, principalement sur l'axe Saint-Julien-En-Genevois / Thonon-Les-Bains et dans le secteur de Cluses.

L'ouverture des services aux particuliers est, quant à elle, prévue fin 2016. Les particuliers ne peuvent être raccordés à la fibre optique qu'à partir des réseaux de desserte, qui seront déployés par poche géographique. **Ce déploiement s'appuie sur 4 principes:** le respect de l'équité territoriale, la couverture des zones denses pour assurer un équilibre économique au projet, la desserte des zones à faible débit ADSL, et ce dans le cadre du respect des règles nationales fixées par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes).

Qui est TUTOR ?

Engagé depuis 2004 auprès des collectivités dans l'aménagement numérique des territoires, la société TUTOR conçoit et déploie des réseaux fibre optique, les exploite et les commercialise. TUTOR, c'est 600 000 prises grand public FTTH et 3000 entreprises en exploitation pour le compte de plus de 70 opérateurs de services.

Dans le cadre de délégations de service public, la société TUTOR est aujourd'hui sous contrat avec les Départements du Calvados, du Cher et de la Somme, le SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication), la Communauté Urbaine du Grand Nancy, les Communautés d'agglomération du Val D'Orge et d'Europe Essonne (Essonne), etc. ●



Développer de nouvelles sources d'énergie en Haute-Savoie : démarrage de l'étude départementale du potentiel hydroélectrique



L'étude départementale du potentiel hydroélectrique de la Haute-Savoie a été lancée fin octobre, avec l'accompagnement du bureau d'études ISL Ingénierie. Centrée dans un premier temps sur les réseaux d'adduction d'eau potable, elle doit permettre d'identifier les projets à fort potentiel qui pourront bénéficier d'une expertise technique et d'un soutien financier pour la réalisation d'études de faisabilité, en vue d'un éventuel passage en phase opérationnelle. Elle doit également contribuer à la mise en place d'un observatoire départemental des énergies renouvelables.

En unissant leurs compétences pour la réalisation de cette étude, le SYANE, TERACTEM, ESSPROD* et RETPROD* réaffirment leur engagement commun dans la transition énergétique et la croissance des énergies renouvelables.

* Filiales respectives des Entreprises locales de distribution ESS (Énergie et Services de Seyssel) et RET (Régie d'Électricité de Thônes).

Avec le soutien financier de la Caisse des Dépôts



Appels à Projets Énergie 2015 : 9 nouveaux projets soutenus par le SYANE

Réuni le 8 septembre dernier, le jury des Appels à Projets du SYANE a retenu 9 nouveaux projets pour un montant global de subventions de 512 000 €. Les projets retenus sont :

Pour la rénovation énergétique de bâtiments publics :

- la MJC d'Annecy-le-Vieux
- le groupe scolaire de Passy
- la Mairie de Lathuile
- l'Hôtel de Ville de Bonneville
- Les logements de la Gendarmerie de La Roche-sur-Foron
- L'École-Mairie de Marcellaz en Faucigny
- Le Presbytère de Servoz
- La Mairie de Saint-Gervais-les-Bains

Cette édition 2015 permettra d'économiser 169 tonnes de CO₂ chaque année.

Pour la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables :

- la production hydroélectrique sur le torrent du Bronze par la Régie Gaz Électricité de Bonneville. Avec une puissance de 1735 kW, ce projet permettra, chaque année, d'éviter le rejet de 460 tonnes de CO₂ et de produire 5,7 GWh, soit l'équivalent de la consommation de 400 ménages.

Depuis 2012, dans le cadre de ses Appels à Projets, le SYANE soutient ainsi, techniquement et financièrement, 32 projets, dont 28 de rénovation énergétique et 4 de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.

Solidarité : le SYANE, partenaire d'un projet d'électrification et d'éclairage public d'un village haïtien

Début juillet 2015, les élus du SYANE ont approuvé l'attribution d'une subvention de 8 000 € à l'association « Énergies sans Frontières », poursuivant ainsi le partenariat engagé en 2010. Cette subvention participera au financement d'un projet d'électrification et d'éclairage d'un village en Haïti, au moyen d'une mini-centrale solaire. Les travaux seront réalisés début 2016.



Après Ban Boumlou (Laos), Baga (Togo) et Ambodiforaha (Madagascar), le village de Boukanlama en Haïti va bénéficier de l'électricité et de l'éclairage avec le soutien financier du SYANE.

Quelques inaugurations en images...



Mise en lumière de l'Hôtel de Ville d'Annecy



Éclairage Public du Centre Bourg de Frangy



Aménagement cyclable de la rive Est du Lac d'Annecy



Éclairage Public du Col de la Forclaz à Montmin

l'agenda

→ 6 et 7 novembre 2015 :

Stand du SYANE au Forum des Collectivités territoriales de la Haute-Savoie (La Roche-sur-Foron).

→ 17 novembre 2015 :

Participation de l'USÉRA, l'Union des Syndicats d'Énergies de Rhône-Alpes, au Salon national des Maires et des collectivités locales (Paris).

→ 9 décembre 2015 :

Participation de l'USÉRA à l'exposition COP 21 (Paris).

ARRIVÉES ET DÉPARTS...



ARRIVÉES :

Christelle FOURNIER a intégré le SYANE en tant qu'Assistante Ressources Humaines.

Marion DENDUYVER a rejoint le service Maîtrise de l'Énergie et Développement des Énergies renouvelables du SYANE en tant que Conseillère Énergie auprès des collectivités.

Anne GIZARD a pris la responsabilité du service « Éclairage Public ».

Stéphanie CHATELET-PEGON a rejoint le service Énergie/Concessions en tant qu'Ingénieur Énergies renouvelables/Énergies de réseau.

Thibaut GRANDCLEMENT a intégré le service Travaux Réseaux Énergie en tant que Conducteur d'opérations sur le secteur de Thonon-Les-Bains.

Ludovic COURTEAU a intégré le service Travaux Réseaux Très Haut Débit Fibre Optique.

DÉPARTS :

Départ à la retraite de **Béatrice BOUCHEX**.
Mise en disponibilité de **Fabrice BANCOD**.

MOUVEMENTS INTERNES :

Laurent BOUR suit, depuis la mi-avril, les opérations de travaux sur les Réseaux Énergie sur le secteur d'Annecy.

Frédéric CAUL-FUTY devient chargé de mission « Outils Métiers SIG Énergie et Réseaux ».

→ VIE DU SYNDICAT

Des instances partiellement renouvelées suite aux élections départementales

Le 10 juin 2015, le Comité du SYANE, réuni à Cornier, a procédé au renouvellement partiel de ses instances. Suite aux élections départementales de mars dernier, les 8 nouveaux conseillers départementaux désignés par le Conseil départemental ont été installés, dont 4 ont été élus membres du Bureau du SYANE.

Conformément aux statuts du SYANE, deux délégués du Conseil départemental sont désignés par arrondissement pour siéger au Comité.

→ **Jean-Paul AMOUDRY*** et **Christian HEISON**, pour l'arrondissement d'Annecy

→ **Jean-Louis MIVEL*** et **Raymond MUDRY**, pour l'arrondissement de Bonneville

→ **Virginie DUBY-MULLER** et **Raymond BARDET***, pour l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

→ **Joël BAUD-GRASSET*** et **Richard BAUD**, pour l'arrondissement de Thonon-Les-Bains

**également élus membres du Bureau.*



Jean-Paul AMOUDRY, Conseiller départemental du Canton de Faverges, a été réélu Président du SYANE à l'unanimité. Seul candidat à sa succession, il poursuit ainsi son engagement actif au sein du SYANE, dont il assure la Présidence depuis 2001.



Joël BAUD-GRASSET, Conseiller départemental du Canton de Sciez, est élu Vice-Président du SYANE délégué aux Communications électroniques et à l'Aménagement numérique. Il succède à Jean NEURY, Conseiller général sortant.

Siège du SYANE : un bâtiment performant pour les élus et services du Syndicat

Le 8 juillet dernier, les élus du Comité ont conclu une recherche de plusieurs années en approuvant la construction d'un immeuble de bureaux sur Poisy afin d'accueillir le nouveau siège du SYANE. Ce bâtiment permettra d'améliorer le fonctionnement du Syndicat en regroupant sur un même site les 47 agents du SYANE, actuellement répartis sur deux sites datant des années 70 et avec les contraintes inhérentes aux immeubles de logements. Il permettra également d'accueillir les instances du Syndicat, dont les réunions sont actuellement décentralisées dans des locaux départementaux ou communaux (Comité, Bureau, Commissions,...).

Sobre et performant, ce bâtiment affichera des performances énergétiques améliorées de 10 % par rapport à la réglementation thermique en vigueur, grâce à des choix énergétiques simples et dimensionnés (ventilation double flux, géothermie,...).

Ce projet d'un montant de 7,1 M€ sera financé sur fonds propres grâce à des produits immobiliers issus de la vente d'immeubles et grâce aux fonds immobilisés ces dernières années. Cette acquisition est rendue nécessaire pour accompagner le développement du Syndicat, l'évolution de ses missions et la hausse de ses effectifs, indispensables pour répondre aux nouveaux enjeux énergétiques et numériques et proposer aux collectivités des réponses adaptées et des services mutualisés performants.

l'actu... ailleurs

Publication des lois Transition énergétique et NOTRe : quels impacts sur les Syndicats d'Énergie et les collectivités ?

Deux lois importantes ont été votées cet été, impactant particulièrement les collectivités locales : la loi pour la Transition énergétique (TECV), publiée le 18 août dernier, et la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), publiée le 8 août. Ces lois précisent la répartition des compétences entre les différents acteurs du territoire (Région, Département, Intercommunalités, Communes, Syndicats d'Énergie). Ces dispositions portent sur la planification énergétique et les compétences locales opérationnelles (efficacité énergétique, production d'énergies renouvelables, réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur,...).

■ Planification énergétique : la réalisation d'un PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), une obligation pour les EPCI-FP

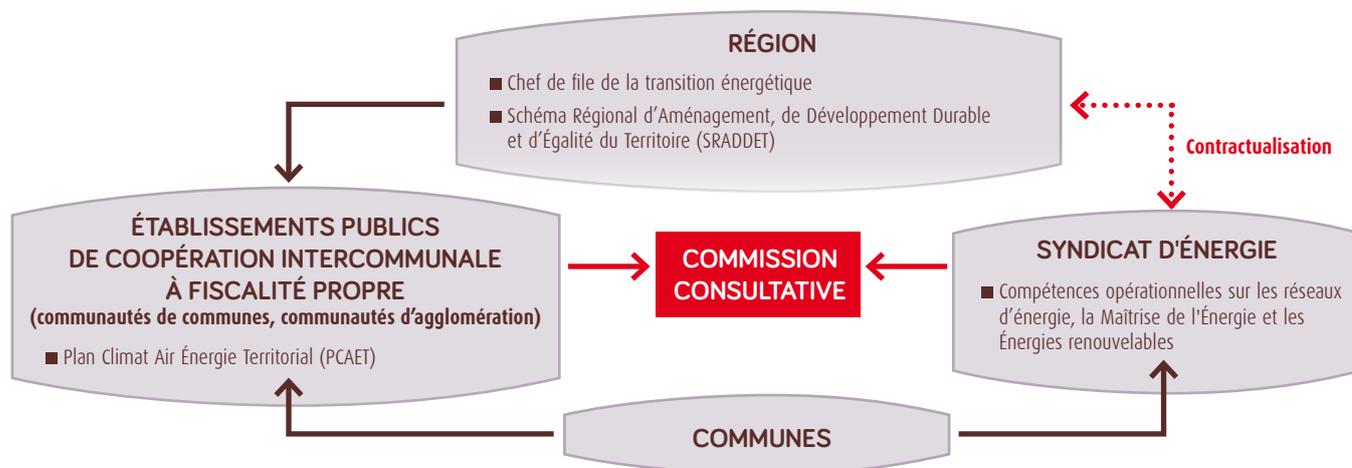
Les collectivités de plus de 50 000 habitants devront avoir réalisé un PCAET au 31 décembre 2016, celles de plus de 20 000 habitants au 31 décembre 2018. Ce plan devra définir un programme d'actions en faveur de l'efficacité énergétique, de la production d'énergies renouvelables, et d'un développement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur.

La loi offre la possibilité de confier la réalisation de ces PCAET aux Syndicats d'Énergie, sur demande de l'EPCI.

Ces PCAET devront reposer sur les principes définis dans le cadre des SRADDET, élaborés par la Région (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire).

■ Compétences locales opérationnelles : l'affirmation de la coordination des actions énergétiques sur le territoire

La loi précise le rôle des différents acteurs dans le domaine de l'Énergie.



Cette nouvelle répartition implique la nécessité d'une coordination afin d'assurer la cohérence et la complémentarité des plans d'actions. Cette concertation est prévue dans le cadre d'une Commission consultative qui doit être créée entre tout Syndicat, autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz, et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre inclus dans le périmètre de ce Syndicat.

Quel positionnement pour le SYANE ?

En anticipation de ces modifications législatives, le SYANE a engagé, en juin 2015, une réflexion sur son positionnement et ses orientations stratégiques dans le domaine des Énergies. Quels outils peuvent être proposés par le SYANE pour le pilotage, l'animation ou l'accompagnement de la planification et de la prospective énergétiques ? Quels outils opérationnels pourraient être développés pour aider au développement des énergies renouvelables ? Telles sont les questions en cours de réflexion. L'objectif ? Préciser et définir un positionnement et des orientations stratégiques en faveur de la transition énergétique, pour les années à venir.

D'ores et déjà, le SYANE prépare la mise en place de la Commission consultative qui doit être créée obligatoirement avant le 31 décembre entre le Syndicat et les EPCI à fiscalité propre inclus dans son périmètre.



Le Conseiller Énergie du SYANE, à l'écoute des préoccupations énergétiques des collectivités

Depuis début 2015, le SYANE propose aux communes et intercommunalités de bénéficier de l'accompagnement personnalisé d'un Conseiller Énergie. Avec la mise en place de cette nouvelle expertise, le SYANE affirme sa volonté d'accompagner les collectivités dans la mise en place de politiques énergétiques performantes et maîtrisées, afin de dépenser moins, consommer mieux, mais aussi contribuer aux évolutions énergétiques, économiques et comportementales de notre territoire.

Un accompagnement des communes au quotidien

Le Conseiller Énergie apporte un soutien de proximité aux collectivités aux différentes étapes d'une politique énergétique maîtrisée. En lien direct avec les élus et les services, il intervient sur des projets liés au développement des énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie (bâtiments publics, éclairage public, véhicules). Par des conseils personnalisés et adaptés, il aide les collectivités à optimiser leurs consommations et leurs dépenses et les accompagne dans la réalisation de projets énergétiques performants. Il coopère avec plusieurs collectivités, mutualisant ainsi les coûts et les retours d'expériences.

Connaître son patrimoine et bâtir des projets performants

Le Conseiller Énergie peut intervenir à différents niveaux :

■ **Connaître, évaluer, optimiser le patrimoine :** le Conseiller Énergie réalise un état des lieux énergétique du patrimoine, un suivi des consommations et des dépenses énergétiques et apporte des conseils pour une optimisation des dépenses (contrats d'exploitation, optimisation tarifaire,...)

■ **Aider à entreprendre des projets performants :** le Conseiller Énergie peut aider les collectivités à bâtir des plans d'actions globaux de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Il peut assister les équipes dans la réalisation d'audits et de diagnostics énergétiques, dans le montage technique et financier de projets énergétiques, (notamment dans le cadre d'appels à projets) et dans la mise en œuvre de travaux. Il apporte des conseils techniques au suivi opérationnel des dossiers et à l'instruction des certificats d'économies d'énergie.

PCAET, TEPOS, éco-quartiers,... : Le Conseiller Énergie, un guide pour valoriser son territoire

Le SYANE peut accompagner les collectivités dans des projets énergétiques de territoire spécifiques (Plans Climat Air Énergie Territoriaux, Territoires à Énergie Positive, éco-quartiers, villes et territoires intelligents, planification...). Le Conseiller Énergie peut guider les collectivités en faisant le lien avec les autres expertises du SYANE (réseau d'électricité, de gaz et de chaleur, éclairage public, bornes de charge pour véhicules électriques, réseaux numériques). ●



UN SYSTÈME MUTUALISÉ

- Un engagement sur 4 ans, formalisé par une convention
- Un Conseiller Énergie partagé avec plusieurs collectivités
- Coût du service en 2015 : 1,4€ par habitant avec une participation financière du SYANE de 50 %, soit un coût de 0,7€ par an et par habitant

[Pour un forfait de 700 € par an, une commune de 1000 habitants bénéficie d'un service d'accompagnement de proximité pour mettre en place une politique énergétique performante et maîtrisée]

ADEME





Frederic Legrand - COMEO

S'engager dans

En route pour la mobilité électrique

Convaincus de la place de la mobilité électrique dans la lutte contre le changement climatique, les élus du SYANE ont décidé, fin 2014, d'engager le déploiement d'un service public pour la recharge des véhicules électriques. 250 bornes de charge seront installées sur l'ensemble du territoire de la Haute-Savoie en deux ans. Le 10 février dernier, les élus confirmaient cet engagement en approuvant la prise, par le SYANE, de la compétence « Infrastructure de Charge pour Véhicules Électriques ». À ce jour, 96 communes ont transféré la compétence au SYANE. Pourquoi un réseau public? Quel niveau de service sera proposé? Quels types de bornes seront déployés? Toutes les réponses à ces questions dans ce dossier.

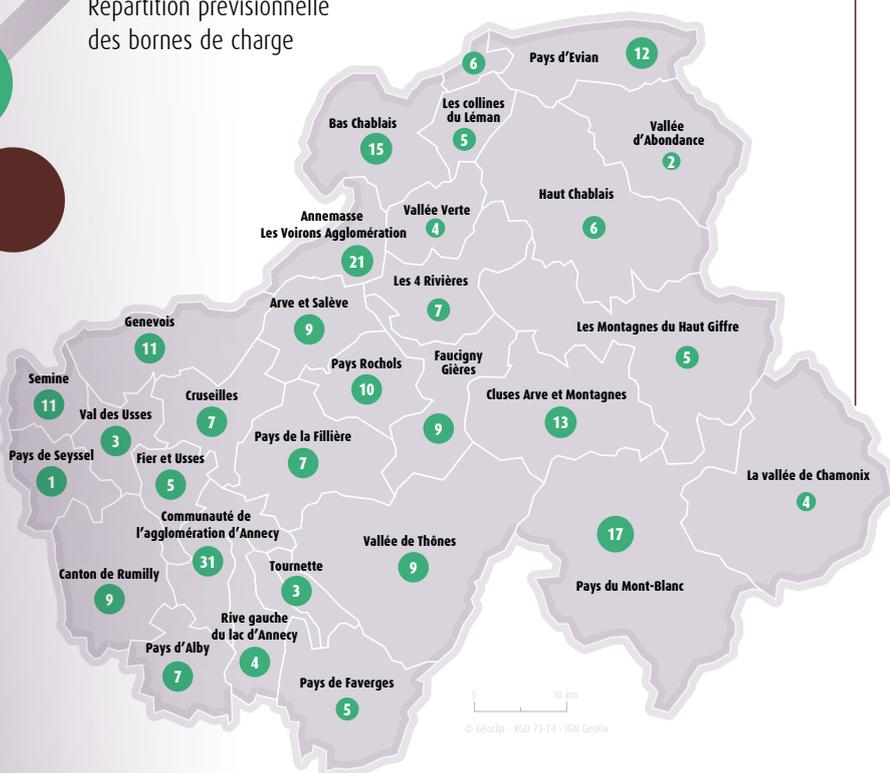


Pourquoi un service public pour recharger les véhicules électriques en Haute-Savoie?

Le service public de recharge des véhicules électriques et hybrides déployé par le SYANE s'inscrit en complémentarité des initiatives publiques et privées existantes. Avec 250 bornes de charge réparties sur l'ensemble du territoire, il permettra aux usagers de recharger leur véhicule, au fur et à mesure de leurs déplacements, sans subir l'incertitude de l'autonomie. La recharge sera accessible à tous, quel que soit le type de véhicule, avec un abonnement unique et à un tarif maîtrisé.

UN SERVICE MUTUALISÉ POUR UNE COUVERTURE ÉQUILIBRÉE ET SOLIDAIRE DE LA HAUTE-SAVOIE

Répartition prévisionnelle des bornes de charge



Le trafic routier, un défi énergétique⁽¹⁾

La voiture, le mode de transport prépondérant en Haute-Savoie

80% : le taux d'utilisation des véhicules dans les déplacements

640 : le nombre de véhicules pour 1 000 habitants (moyenne nationale : 482)

+2 % : la progression annuelle du trafic

Des enjeux territoriaux en lien avec le trafic routier

- une distance domicile-travail en augmentation, compatible avec l'autonomie d'un véhicule électrique
- des problématiques localisées de qualité de l'air

(1) résultats issus de l'étude de faisabilité réalisée par les cabinets Greenovia et Seban

Mai

Juin

Juil

Août

Sept

Oct

Nov

Déc

Comité
de pilotageComité
de pilotage

la transition énergétique :

avec le SYANE

Quel niveau de service sera proposé par le SYANE ?

Les bornes de charge implantées par le SYANE seront interconnectées entre elles. Cela permettra au SYANE de proposer un service public performant, avec des fonctionnalités et des services innovants :

- Des bornes connectées à un central de supervision pour un fonctionnement continu et fiable du réseau
- Une offre de services de qualité pour une mobilité fluide, intuitive et sûre (ex. informations sur la localisation et la disponibilité des bornes, identification et paiement par badge,...).

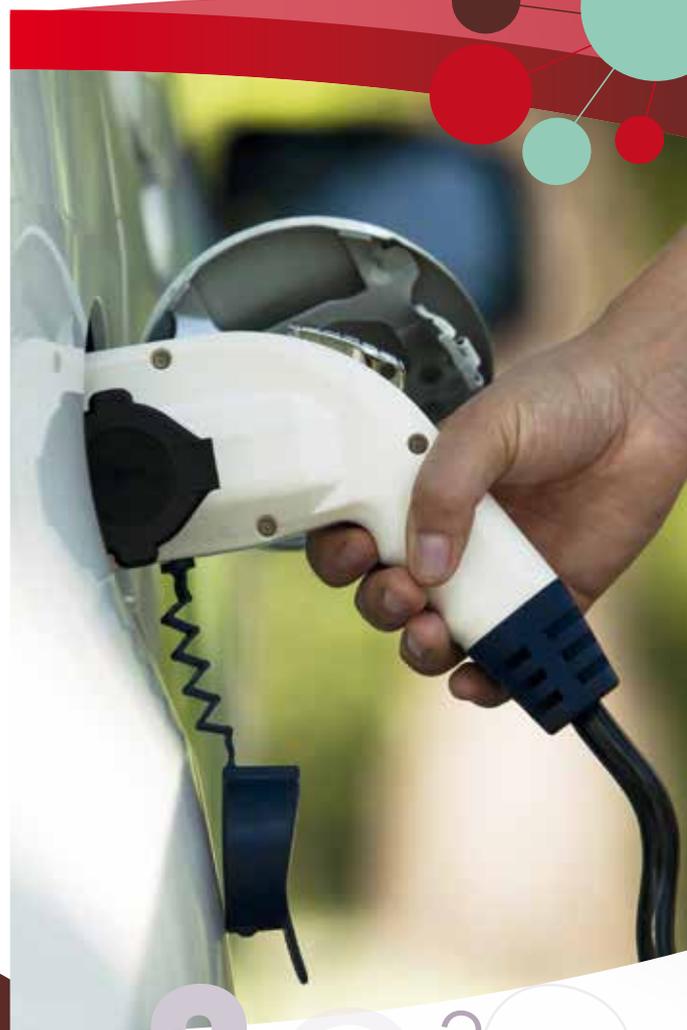
Au-delà, le réseau du SYANE a vocation à être interopérable afin de permettre aux abonnés d'autres opérateurs de se recharger sur le réseau du SYANE et aux abonnés de ce réseau de se recharger sur les réseaux d'autres opérateurs. C'est dans cet objectif que le SYANE s'est rapproché des Syndicats d'Énergie de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et des Hautes-Alpes pour lancer un groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, la supervision et la maintenance d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques. Une réflexion est également engagée avec le Canton de Genève et au niveau national, des échanges sont en cours avec la plateforme d'interopérabilité GIREVE.



Nouveau volet de la politique énergétique du SYANE, le déploiement du service public de recharge des véhicules électriques s'inscrit en complément des actions réalisées depuis 10 ans par le Syndicat en faveur de la transition énergétique.

Par l'absence d'émissions de polluants à l'échappement et d'émissions de particules fines, le véhicule électrique contribue à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des gaz à effet de serre. S'engager dans la mobilité électrique, c'est participer à la lutte contre le réchauffement climatique, à l'amélioration de la qualité de vie et à la préservation de la santé publique.

La mobilité électrique participe ainsi à relever le défi énergétique et environnemental, en complémentarité des initiatives encourageant la mobilité durable (développement des transports collectifs et doux) et l'adoption de nouveaux modes de comportement (co-voiturage, auto-partage,...). >>>



LE SAVIEZ-VOUS ?

LOI "TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE"

20%

*C'est la part minimale de véhicules à faibles émissions dorénavant obligatoire pour les collectivités**

* Collectivités qui gèrent une flotte de plus de 20 véhicules dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 3,5 tonnes.



10 février
Fév
Prise de la compétence optionnelle « Infrastructure de recharge pour véhicules électriques »

Mars
Avr
Aide financière de l'État dans le cadre des Investissements d'Avenir confiés à l'ADEME. Lancement de la concertation avec les communes.



Quels types de bornes seront proposés et pour quels usages ?

En deux ans, le SYANE déploiera, sur tout le territoire de la Haute-Savoie, 246 bornes de charge « normales/accélérées » et 4 bornes de charge « rapides ». Ces bornes sont adaptées à différents usages, selon la puissance choisie par l'utilisateur :

	Usages	Puissance	Temps de charge moyen estimé pour 50 km [*]
Borne «normale/ accélérée»	+ Charge longue durée (stationnement prolongé)	Jusqu'à 3 kW	2 h 30 à 3 h 00
	+ Charge d'appoint pour gagner en autonomie (stationnement associé à une activité quotidienne : courses, loisirs, réunions,...)	Jusqu'à 22 kW	30 à 45 minutes
Borne «rapide»	+ Charge rapide pour reprendre de l'autonomie en peu de temps ou lors de longs trajets ou de déplacements non anticipés (stationnement court)	Jusqu'à 50 kW	10 à 15 minutes

(*) La durée de la recharge dépend du modèle de véhicules et de la puissance de charge utilisée.

Comment fonctionne une station de charge ?

Station de charge



Prise de charge

Point de charge (de 1 à 2 par borne, adapté aux différentes prises européennes)



Zone de stationnement (35 m²): soit 2 places et un couloir de 80 cm de largeur pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

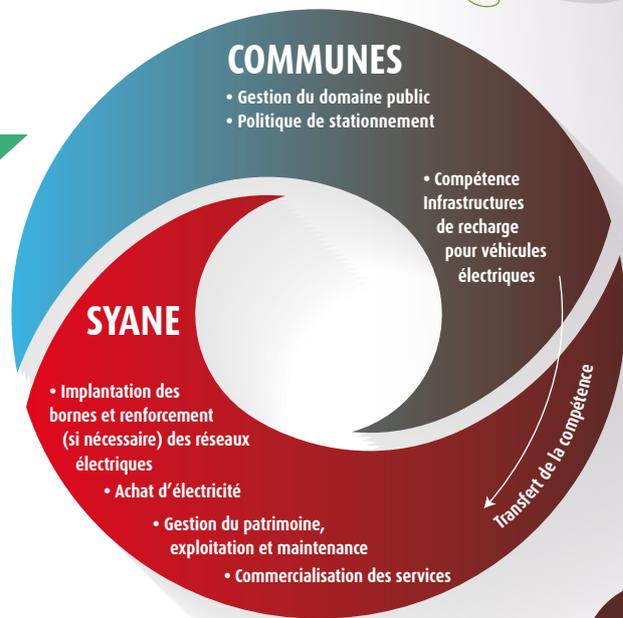
Borne de charge

Câble (permet le transfert d'électricité et, dans certains cas, des informations relatives à la recharge)

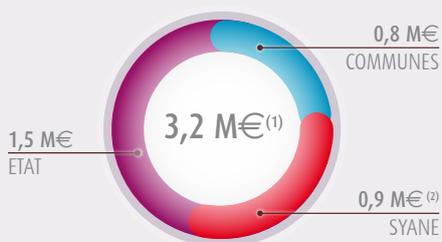


La répartition des rôles entre les communes et le SYANE

Les bornes de charge sont implantées en concertation avec les communes.
 Les emplacements sont choisis en fonction de critères d'optimisation technico-économiques (centres d'intérêt à proximité, réseaux d'électricité et de télécommunications existants,...).



UN COÛT DU SERVICE MAÎTRISÉ GRÂCE AU FINANCEMENT PUBLIC



Cette opération est réalisée avec le concours des Investissements d'Avenir de l'État confiés à l'ADEME.



(1) Montant HT incluant les frais de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage
 (2) Le SYANE finance à 100% les 4 bornes de charge « rapides »

Histoire de savoir

Le premier véhicule électrique a été créé en 1834. Les premiers modèles commercialisés en 1852 ne possédaient pas de batteries électriques rechargeables. C'est Gaston Planté qui invente la première batterie au plomb acide en 1859. Par la suite, les travaux de Camille Faure vont créer le tout premier engouement pour le véhicule électrique. Dans les années 20, la voiture électrique est écartée par la voiture thermique, rendue plus attractive par des coûts de production à la chaîne plus faibles. Aujourd'hui, la transition énergétique favorise l'essor de véhicules à faible impact environnemental comme ceux fonctionnant à l'énergie électrique.



l'interview



Dans le cadre de ses Appels à Projets, le SYANE soutient aujourd'hui 28 projets performants de rénovation énergétique de bâtiments publics. Les enjeux? Réaliser des économies d'énergies, maîtriser les dépenses de fonctionnement et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Retour sur l'expérience de la commune d'Étrembières, lauréate de l'édition 2012.

La commune d'Étrembières a participé à la première édition des Appels à Projets du SYANE afin de rénover sa Mairie. Que vous a apporté l'Appel à Projets ?

Tony SARTORIO, responsable des services techniques: Après avoir réalisé avec le SYANE un audit énergétique global de ses bâtiments publics, la commune d'Étrembières a décidé de rénover en priorité la Mairie. Les élus ont déposé leur candidature à l'Appel à Projets afin de bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement des techniciens du Syndicat. Le soutien financier apporté par le SYANE est également appréciable pour monter un projet de plus de 150 000 €.

Comment se sont déroulés les travaux ?

Tony SARTORIO: Les travaux de rénovation de la Mairie, débutés en 2012 en collaboration avec le bureau d'études Optiréno et l'équipe du SYANE, se sont achevés en 2013. Les travaux ont porté sur l'isolation, la ventilation et l'éclairage du bâtiment et se sont très bien déroulés. Les techniciens du SYANE, à l'écoute et compétents, nous ont apporté de bons conseils, notamment pour le choix des matériaux. Ils ont été également présents sur les chantiers, une fois par quinzaine.

Avez-vous constaté des évolutions de vos consommations et dépenses d'énergies suite aux travaux de rénovation ?

Tony SARTORIO: Le chantier, d'une certaine envergure, étant terminé depuis un an, il n'est pas encore évident d'évaluer l'évolution des consommations d'énergies. Cependant, nous avons déjà pu constater une baisse de la consommation d'électricité, ce qui nous a été confirmé par le SYANE qui, dans son bilan, a relevé une baisse de 40 % des consommations. Notre bâtiment est aujourd'hui classé C pour la performance énergétique et A pour les émissions de CO₂.

Un dernier mot sur l'accompagnement du SYANE ?

Tony SARTORIO: La rénovation énergétique est un domaine technique complexe. Notre commune a été très satisfaite d'avoir pu bénéficier de l'expertise du SYANE pour nous accompagner dans cette démarche. Nous espérons pouvoir renouveler l'expérience lors de prochaines rénovations prévues dans le cadre de la politique énergétique globale engagée par la commune.

LES APPELS À PROJETS DU SYANE, C'EST :

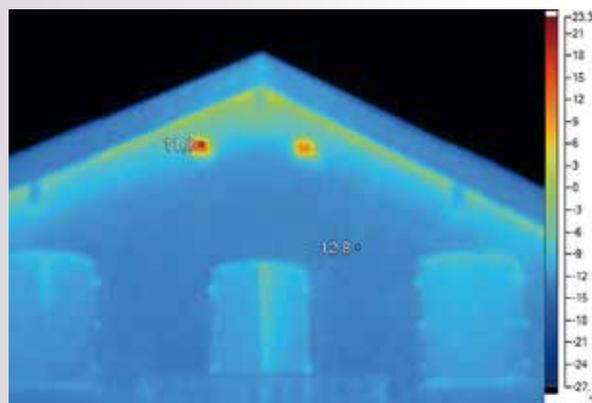


Image thermique de la Mairie d'Étrembières après rénovation

- Un accompagnement technique des services du SYANE tout au long de la réalisation du projet
- Un soutien financier de 30 à 40 % des travaux de rénovation énergétique

Plus d'informations sur :

www.syane.fr

Pour aller plus loin avec le SYANE :

le Conseiller Énergie du SYANE (cf. Zoom p 7)